## Commune d'Arrens-Marsous

## **AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**

Sur le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le public est informé que, par délibération en date du 23/09/2021, le Maire a ordonné la mise à disposition du dossier de modification simplifiée du PLU.

Cette mise à disposition se déroulera du :

## 18 octobre 2021 au 12 novembre 2021 inclus.

La modification simplifiée n°1 prévoit :

- une évolution du règlement écrit concernant l'aspect des constructions agricoles dans la zone A et N,
- une harmonisation des règles sur ces deux zones (A et N) destinées à accueillir de nouvelles constructions agricoles.

Pendant la durée de la mise à disposition du public, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, côté et paraphé seront déposés à la mairie et pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de modification simplifiée du PLU et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ou bien les adresser à la mairie par voie électronique à l'adresse suivante mairie.arrens-marsous@wanadoo.fr

Après la mise à disposition du public, et en cas d'avis favorable, le projet de modification simplifiée du PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du conseil municipal.